

1. Quand l'Empereur de la grande dynastie des Ts'ing abdiquera, il pourra conserver quand même son titre honorifique, les Républicains de la Chine auront le devoir de le traiter respectueusement avec les cérémonies dues à un Souverain étranger.

2. Après son abdication, l'Empereur de la dynastie des Ts'ing aura une rente annuelle de 4,000,000 taels; lorsque la nouvelle monnaie de la République chinoise sera mise en circulation, on lui donnera annuellement 4,000,000 dollars.

3. Après son abdication, l'Empereur de la dynastie des Ts'ing restera librement dans son palais à Pe King, puis au Jardin d'Été et pourra garder ses anciens gardiens impériaux.

4. Après son abdication, l'Empereur de la dynastie des Ts'ing pourra sacrifier perpétuellement aux temples et tombeaux de ses ancêtres et la République chinoise doit les protéger attentivement avec des soldats.

5. La République chinoise doit lui verser une grosse somme destinée à construire continuellement d'après les règlements décidés le tombeau de feu l'Empereur Te Tchoung (Kouang Siu) dont les travaux ne sont pas encore terminés, et fournir aux divers frais des sacrifices.

6. L'Empereur de la dynastie des Ts'ing aura le droit d'employer ses domestiques et ses fonctionnaires comme auparavant, mais il lui est défendu d'engager les eunuques.

7. Après son abdication, tous les biens et propriétés personnels de l'Empereur de la dynastie des Ts'ing devront être protégés spécialement par la République chinoise.

8. Les soldats de la garde impériale seront dirigés directement par le Ministère de l'Armée de la République chinoise et leurs salaires seront comptés comme auparavant.

La situation des membres de la famille impériale était fixée par les quatre articles suivants :

1. Tous les princes et ducs de la dynastie des Ts'ing pourront conserver quand même leur dignité.

2. Tous les proches parents de la famille impériale de la dynastie des Ts'ing auront les mêmes droits et intérêts que les Chinois soit publics soit particuliers.